

SOCIOLOGIE DU GENRE

Marie Buscatto

2019 (pages 68-73)

3. Les logiques sociales au cœur de la répartition sexuée du travail domestique

Si la mise en œuvre d'une répartition sexuée des tâches domestiques a pu se fonder dans le passé sur une explication par la différence de « nature » entre femmes et hommes, elle ne s'y réfère plus ni dans les écrits scientifiques, ni dans les discours des femmes et des hommes rencontré-e-s au cours des enquêtes. Les femmes et les hommes contemporain-e-s trouvent d'autres manières de justifier, de légitimer l'« injustice ménagère »⁵ à l'œuvre dans leur quotidien : l'efficacité, les habitudes, les contraintes professionnelles, l'incompétence, le plaisir de faire, l'impossibilité de faire autrement. Quant aux scientifiques, s'ils et elles peinent à expliciter de manière univoque la permanence de ces différences sexuées malgré les discours égalitaires prônés par les unes et les autres, elles et ils n'en posent pas moins quelques hypothèses probantes fondées en partie sur certains constats statistiques, en partie sur certaines enquêtes qualitatives.

3.1 Des socialisations sexuées dès le plus jeune âge

Une première explication tiendrait aux différences construites grâce à une socialisation précoce sexuée, à une fabrique de goûts et de savoirs sexués dès le plus jeune âge (voir [chapitre 1](#)). Les femmes, plus que les hommes, se seraient vues éduquer dès l'enfance à devenir des mères attentives, des ménagères compétentes, des femmes attentionnées à l'entretien de leur ménage quand les hommes auraient plutôt développé de rares compétences domestiques – bricolage, automobile et jardinage – et une identité fondée de manière centrale sur l'activité professionnelle.

Un premier constat statistique tiré de l'enquête *Emploi du temps 2010* tend à confirmer cette hypothèse, sans pouvoir cependant la valider de manière sûre. Pour les hommes et les femmes âgé-e-s de 15 à 60 ans, ni étudiant-e-s, ni retraité-e-s, les différences entre femmes et hommes vivant seul-e-s est de 43 minutes par jour au bénéfice des premières (Ricroch, 2012). Dit autrement, quand les femmes vivent seules, elles réalisent des tâches domestiques plus nombreuses que les hommes qui vivent seuls alors même qu'elles ont le « choix » de faire à leur façon, voire de déléguer à des tiers ou de se faire aider par des proches. On peut y voir un premier signe d'une socialisation différenciée des femmes et des hommes qui les incitent à être plus ou moins attentifs ou attentives à la qualité de leur ménage, de leur cuisine, de leur repassage, du bricolage ou des soins aux parents. Mais ne négligeons pas deux autres possibilités explicatives de ces mêmes données : les hommes, plus que les femmes, auraient les moyens de déléguer une partie des tâches domestiques à autrui en raison des inégalités de salaires entre femmes et hommes ; les femmes plus que les hommes seraient soumises au regard social qui les inciterait, sous peine de réprobation et de remise en cause identitaire, à faire attention à leur intérieur ou à s'occuper de leurs parents malades (nous y reviendrons dans le point suivant).

Une enquête qualitative confirme bien la place jouée par la force des « habitudes » sexuées dans la répartition inégalitaire des tâches domestiques. Étudiant la mise en couple de jeunes femmes et de jeunes hommes aux discours égalitaires, Jean-Claude Kaufmann (1992) constate en effet que non seulement les femmes s'activent plus que les hommes au sein du foyer nouvellement constitué, mais que cette inégalité se réalise de manière « naturelle » entre les deux protagonistes. Il y voit ici un effet des habitudes de l'enfance qui incitent les femmes, plus que les hommes, à prendre en charge leur intérieur et à y investir leurs compétences supposées. Une tâche se révèle particulièrement révélatrice de cette inégalité naturelle : le lavage du linge, très majoritairement pris en mains par les femmes qui se sentent souvent plus compétentes, plus exigeantes, plus expertes que leurs récents compagnons...

Dans l'ouvrage collectif *L'injustice ménagère*, François de Singly et ses collègues (2007) retrouvent régulièrement dans les bouches des unes et des autres des justifications proches de cette explication par des socialisations différenciées qui affectent aussi bien les pratiques que les conceptions du travail domestique. Plus exigeantes dans les résultats, plus à l'aise dans sa mise en œuvre, plus compétentes dans l'action, peu patientes envers leurs compagnons plus maladroits, les femmes prendraient possession du territoire domestique abandonné par leurs compagnons de manière « naturelle », les hommes ne pouvant plus jouer qu'un rôle secondaire dans l'espace du foyer.

Pour terminer sur cette explication par les socialisations sexuées, les femmes restent dans nos sociétés définies de manière principale par leur rôle maternel. « Une part du travail domestique est pris en charge par les femmes plus en tant que mère qu'en tant qu'épouse (Singly, 2001) » (Gaviria, Letrait, 2007, p. 149). Si le projet d'enfant est une norme partagée socialement (voir § 1.2 de ce chapitre), elle l'est plus encore par cette majorité de femmes qui déclarent désirer pouvoir s'occuper des enfants et se considèrent responsables du devenir de leur progéniture. Rappelons-nous que l'inégalité de répartition des tâches domestiques augmente quand arrivent les enfants. De même les enquêtes qualitatives révèlent des femmes qui justifient en partie leur surinvestissement parental, voire l'interruption d'activité professionnelle aux premiers âges de la vie de leurs enfants, pour mieux « profiter » de leurs enfants et ne pas manquer des moments fondateurs de leur avenir...⁴. Les femmes, plus souvent que les hommes, trouveraient ainsi dans la gestion principale de leur « famille » une satisfaction symbolique qui les amènerait en retour à accepter la prise en charge inégalitaire des charges domestiques, en lien avec un apprentissage sexué de ce rôle dès la petite enfance.

3.2 Un arbitrage économique jugé en partie rationnel par les couples

Une deuxième explication scientifique donnée à une répartition inégalitaire des tâches domestiques est celle de l'arbitrage économique réalisé par des hommes et des femmes qui se spécialiseraient de manière rationnelle en fonction de la « productivité » attendue de leurs actions. Dans la mesure où les hommes gagnent en moyenne mieux leur vie que leurs compagnes, la spécialisation des hommes pour leur activité professionnelle et celle des femmes sur les tâches domestiques seraient économiquement plus judicieuses pour le couple et la famille dans son ensemble. Là encore quelques constats statistiques donnent une certaine pertinence à cette deuxième possibilité explicative tout en limitant la portée générale.

Tout d'abord, on se souvient que lorsque l'homme est en plein-emploi, les femmes assument d'autant plus les tâches domestiques comparativement à leur compagnon qu'elles n'ont pas d'emploi (heures maximales) ou que leur emploi est à temps partiel. On peut voir dans cette répartition sexuée un choix en partie volontaire des membres du couple de spécialiser chacun-e dans la tâche pour laquelle il ou elle a le plus de chances d'être efficace :

gagner de l'argent pour l'homme (emploi à temps plein) et gérer les tâches domestiques et familiales pour les femmes (ces dernières étant mieux préparées à les réaliser de manière efficace et étant en moyenne moins bien situées dans l'emploi que les hommes). C'est d'ailleurs l'une des justifications avancées par certains couples rencontrés par les chercheurs de *L'injustice ménagère* (Mougel-Cojocar, Paris, 2007). On retrouve d'ailleurs en partie cette explication chez les couples homosexuels étasuniens mettant en place une répartition inégalitaire des tâches à l'arrivée d'un enfant (cf. [encadré](#)).

Elle ne suffit pourtant pas à expliquer de manière complète la répartition inégalitaire des tâches comme l'illustre bien le cas de ces couples salariés dans lesquels la femme gagne plus que son compagnon et où elle continue pourtant à assurer une part supérieure des tâches domestiques ! L'enquête *Emploi du temps 1998-1999* (Ponthieux, Schreiber, 2006) montre que dans un couple sur quatre où l'homme et la femme sont salarié-e-s, cette dernière gagne mieux sa vie que lui. Les tâches domestiques sont réparties de manière plus égalitaire que dans toute autre situation... mais la femme en fait toujours plus que l'homme : les femmes assurent encore 63 % des tâches domestiques (alors qu'elles en assurent en moyenne 67 % lorsqu'elles gagnent moins bien leur vie que leur compagnon).

3.3 Rôles de ménagère et de mère déclinés au « féminin »

Un troisième élément explicatif donné à la répartition inégalitaire des tâches est l'évidence sociale que constitue, pour la plupart des femmes et des hommes, la place primordiale jouée par les femmes dans la tenue du rôle maternel et du rôle de la ménagère. Certes, les socialisations sexuées – déjà évoquées plus haut comme premier élément explicatif de la répartition inégalitaire des tâches – les auraient préparées de manière spécifique à se sentir responsables de manière principale de la réussite familiale (alors que les hommes auraient été préparés à pourvoir aux besoins économiques de ce même ménage). Mais surtout, si elles et ils l'oubliaient ou s'y refusaient dans leur vie quotidienne, différents dispositifs sociaux leur rappelleraient cette « évidence », de manière directe ou indirecte, implicite ou explicite. Les publicités mettent en scène des mères et des ménagères compétentes quand les maris apparaissent comme perdus et incompetents dans l'univers domestique (Macé, 2013). Les femmes et les hommes se comparent (et sont comparé-e-s) à leurs pères et mères, à leurs collègues, à leurs copains et copines, faisant du choix inégalitaire de leur couple une évidence sociale qui ne peut être trop remise en cause sous peine de créer des tensions (au sein du couple) et des difficultés (avec leur entourage). L'inégalité apparaît alors soit normale, soit justifiée, voire même plutôt favorable au regard des situations vécues par les mères ou par les proches : « Le déplacement d'une comparaison interne au couple à une comparaison externe autorise – selon le choix retenu – une certaine satisfaction, son sort paraissant meilleur que celui d'une femme de la génération précédente ou contemporaine » (Singly, 2007b, p. 16). Dans le même ordre d'idée, l'association d'une grande majorité des tâches domestiques au registre « féminin » explique en partie la forte réticence des hommes et des femmes à forcer la mise en œuvre d'une répartition égalitaire des tâches même lorsque l'homme est au chômage ou la femme gagne mieux sa vie que lui. La dévalorisation potentiellement associée aux activités domestiques en raison de leur « nature » féminine semble en effet justifier un relatif désengagement des tâches domestiques par les hommes afin de limiter le dénigrement qui pourrait être associé au fait de servir autrui de manière gratuite. Si la domination masculine se joue dans l'exploitation du travail domestique féminin par les hommes, son partage égalitaire fragiliserait de fait ce pouvoir masculin et expliquerait en retour les réticences des hommes et des femmes à la mettre en œuvre dans leur couple, le risque étant alors celui d'un profond déséquilibre conjugal et familial⁸. On comprend mieux a contrario la plus grande capacité des couples homosexuels étasuniens, soit à assurer une

répartition plus égalitaire des tâches domestiques que les couples hétérosexuels, notamment avant l'arrivée d'un enfant, soit à assumer une répartition inégalitaire des tâches entre partenaires comme un choix personnel, notamment à l'arrivée d'un enfant, en l'absence de toute référence à des rôles sexués socialement imposés (cf. encadré supra). On comprend mieux aussi, également a contrario, les manières atypiques dont les pères seuls assument et justifient l'éducation de leurs enfants après une rupture. Si une très grande majorité des familles monoparentales sont dirigées par une mère seule, on compte autour de 10 % de ces familles dirigées par un père seul⁹. Or, l'enquête qualitative d'Agnès Martial menée auprès de vingt-quatre pères isolés révèle des pères qui transgressent clairement les codes de la paternité. Dévoués à l'éducation de leurs enfants, souvent en raison de mères « défailtantes » ou d'enfants peu désireux de rester près d'elles, ces pères y consacrent un temps considérable et définissent alors la paternité comme une expérience majeure, voire primordiale, de leur vie. « Pour tous, la paternité est devenue à la fois un fardeau et une dimension majeure de leur existence, offrant aux plus fragilisés l'occasion de reconstruire une identité légitimée et positive » (Martial, 2013, p. 68). Car exercer ce rôle « féminin », souvent imposé au départ, a supposé de leur part, pour être assumé socialement et vécu à plein de manière individuelle, de mettre en œuvre des stratégies et des rationalisations visant non seulement à assumer les rôles parentaux avec brio, mais surtout à en tirer une fierté identitaire loin de la dévalorisation qui les menaçait au démarrage en tant qu'hommes dédiés aux tâches domestiques. Pour les hommes les plus fragiles sur le plan professionnel, l'identité de père peut même devenir un mode central de définition de leur place dans la société.

3.4 Le poids des politiques publiques et des pratiques d'entreprise

Un quatrième et dernier élément explicatif est enfin lié au poids des politiques publiques et des pratiques d'entreprise qui tendent à favoriser les retraits partiels ou complets d'activité des femmes (comparativement aux hommes) au moment de la naissance des enfants et, en retour, à inciter les ménages à accentuer une division inégalitaire des tâches, les femmes à temps partiel ou sans emploi assumant une part plus importante des tâches domestiques dans le couple que les femmes travaillant à temps plein.

On sait par exemple que les femmes sont surreprésentées dans le travail à temps partiel (un tiers d'entre elles) quand ce mode d'emploi est très minoritaire chez les hommes (voir [chapitre 3](#)). Or, comme nous l'avons vu plus haut, le temps partiel est bien un facteur associé au moindre investissement des hommes dans les tâches domestiques, comparativement à un couple bi-actif où les deux conjoints travaillent à temps plein. Le développement du temps partiel au féminin favorise ainsi de fait les inégalités domestiques. Dans le même ordre d'idées, l'exploitation de l'enquête *Familles-Employeurs* menée par l'Ined en 2004-2005 auprès de 9 547 personnes présente quelques résultats validant cette hypothèse tout en la modulant (Boyer, Nicolas, 2009). En effet, l'exploitation systématique des réponses données par les 2 233 personnes issues de couples bi-actifs en CDI à temps complet, fait apparaître que les directions d'entreprises privilégient davantage le passage au temps partiel des femmes qu'elles emploient que celui des hommes et qu'elles tolèrent mieux les congés de ces dernières pour absence en cas d'imprévus liés aux enfants. Mais ces aménagements, s'ils sont bien sexués dans leurs effets, semblent également s'expliquer par les secteurs d'activité, la taille des établissements ou les organisations d'horaires qui les permettent ou les rendent difficiles du point de vue des employeurs. Par exemple, pour l'acceptation du passage à temps partiel, le domaine d'activité et la tenue d'une position hiérarchique déterminent l'accord de l'employeur, plus que le sexe des personnes concernées. La plus forte présence des hommes

dans les positions hiérarchiques ou dans des domaines peu ouverts au temps partiel jouerait ici un rôle aussi déterminant que les décisions prises par les employeurs en fonction du sexe des personnes concernées dans la moindre facilité des hommes que les femmes à adapter leur emploi aux contraintes familiales¹⁰. Ou encore, les grands établissements offrent des possibilités et des ressources plus grandes à leurs salarié-e-s pour assumer la garde des enfants de manière pérenne ou ponctuelle alors que les petits établissements ne s'en préoccupent guère. Cette même enquête révèle aussi la plus forte pression négative exercée par leurs pairs sur les hommes (comparativement aux femmes) ayant pour effet de limiter les demandes d'aménagements de l'emploi par ces derniers. La « peur d'être mal vu » semble peser sur une partie des hommes qui désireraient pourtant passer à temps partiel ou se libérer pour gérer des imprévus familiaux, les hommes plus souvent que les femmes ayant peur d'être victimes de pratiques de réprobation ou de stigmatisation dans leur monde professionnel.

Du côté des politiques publiques, différentes enquêtes ont fait apparaître le poids de différentes décisions publiques dans le taux d'activité professionnelle des femmes et, par conséquence, sur une répartition plus inégalitaire des tâches domestiques pour les mères d'enfants en bas âge. Des allocations parentales d'éducation plus favorables au maintien à domicile des femmes sans travailler (comme cela a été le cas en 1994) ou des modes de garde difficiles d'accès ou trop onéreux pour les ménages incitent certaines femmes à se retirer de l'emploi ou à passer à temps partiel (Pailhé, Solaz, 2010).

Prenons l'exemple d'une loi de juillet 1994 qui avait ouvert l'allocation parentale partielle ou totale aux familles de deux enfants alors qu'elle était jusque-là réservée aux familles de trois enfants et plus. Seules les femmes ou les hommes pouvant justifier de deux années d'activité (dont un chômage indemnisé) au cours des cinq dernières années pouvaient y accéder, excluant *a priori* les femmes et les hommes déjà éloigné-e-s de l'emploi. En trois ans, le nombre de bénéficiaires de cette allocation (à 99 % des mères) a triplé pour atteindre plus de 500 000 familles en juin 1997 « alors que le taux d'activité des mères de deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans est passé de 69 % à 53 % après plusieurs années de lente augmentation » (Afsa, 1998, p. 1). Or, six femmes sur dix ayant demandé cette allocation étaient actives au moment de la demande et ont ainsi été incitées à quitter leur emploi ou à passer à temps partiel pour en bénéficier.

On voit ici un effet direct d'une politique publique favorable à l'éducation maternelle sur la répartition des tâches domestiques dans les années qui suivent. La loi, si elle n'a pas créé l'inégalité de manière directe, offrant de fait le bénéfice de l'allocation aux deux parents, n'en a pas moins renforcé les inégalités entre femmes et hommes dans l'articulation vie privée/vie professionnelle dans la mesure où elle ne permettait pas de contrer les normes sexuées. Dans le même ordre d'idées, l'accès à des modes de garde de qualité et peu onéreux joue sur l'emploi féminin et la répartition des tâches domestiques dans la mesure où « nombre d'entre elles auraient préféré continuer à travailler mais l'absence de structures de garde adéquates ou abordables est souvent un motif de cessation d'activité, d'autant plus que les conditions de travail sont pénibles [Berger *et al.*, 2006 ; Méda *et al.*, 2003 ; Périer, 2007] » (Pailhé, Solaz, 2010, p. 29).

À rebours des nombreux discours alarmistes sur la fin des familles, les familles contemporaines restent fondées de manière principale sur le primat de l'hétérosexualité et le projet d'enfants. La multiplication des possibles – couples homosexuels, familles recomposées ou monoparentales, divorces, couples intermittents, familles sans enfants –, toujours minoritaires dans les faits, n'en a guère remis en cause les principes premiers. Or, ces familles restent bien organisées de manière principale autour d'une répartition inégalitaire et sexuée des rôles domestiques « féminins » et « masculins ». Là encore, la

présence massive des femmes sur le marché du travail n'a transformé les pratiques et les normes définissant les rôles des femmes et des hommes dans leur famille que de manière secondaire. On note cependant des variations entre les couples dans l'intensité que prend cette inégalité selon que la femme travaille à temps plein, à temps partiel ou soit inactive, que l'homme gagne plus que la femme, qu'ils gagnent des salaires équivalents ou que la femme gagne plus que ce dernier, que l'homme travaille de manière indépendante ou soit salarié du public, que le couple relève des catégories cadres, professions intermédiaires, indépendantes ou ouvrières... Les conditions d'emploi et de travail des deux membres du couple ne sont pas sans effets sur les manières dont les couples organisent la répartition quotidienne des tâches domestiques et reproduisent ou non l'inégalité domestique de manière forte dans leur couple.